

Séance du 6 avril 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjointes ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, M. Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Duhart, M. Salanne à Mme Durruty, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Candillier à M. Arcouet, M. Laiguillon à M. Salducci, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa.

EXCUSES : M. Boutonnet.

SECRETAIRE : Mme Belbaraka.

M. Esmieu présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **ENFANCE-JEUNESSE ET EDUCATION** – Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement à la MVC du Polo Beyris.

La MVC du Polo Beyris a déposé une demande de subvention exceptionnelle d'équipement pour son projet d'informatisation de la structure.

La Ville de Bayonne a mené une démarche de concertation avec l'association afin d'évaluer ses besoins de manière approfondie.

La MVC souhaiterait pouvoir maintenir un cyber espace dédié à tous et plus particulièrement aux habitants les plus fragilisés. Cette démarche répond aux besoins existants en matière d'accompagnement des jeunes et des familles mais aussi des besoins émergents, notamment à la suite de la fermeture du Lieu de Rencontre Accompagnement (LRA).

Le budget global de ce dispositif est évalué à 24 170 €.

La MVC sollicite une aide financière de la Ville de Bayonne à hauteur de 7 600 €, étant entendu qu'elle a pu mobiliser des partenariats à hauteur de 15 308 € et qu'elle participera elle-même au titre de ses fonds propres à hauteur de 1 262 €. A cette occasion, une convention attributive d'une subvention exceptionnelle d'équipement sera signée.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de cette subvention, d'approuver les termes de la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur général adjoint